

LES AXES DE PROGRES

AXE 4

Enjeu :

La communication interne pour les adhérents et externe grand public.

Mesure 4-1 :

La communication interne :

Faire connaître à tous, les nombreuses contributions des chasseurs à matière de gestion durable des espèces et de leurs habitats.

Objectif :

Permettre aux chasseurs, responsables d'associations et représentants cynégétiques de disposer d'une information de qualité.

Moyens proposés :

- ◆ mettre en place des réseaux de veille cynégétique basés sur le bénévolat répartis sur le département à partir de chasseurs sentinelles et référents.
- ◆ mettre à disposition des A.C.C.A. un guide pratique de fonctionnement des associations.
- ◆ favoriser, sur le site Internet de la F.D.C.A., l'accès aux informations, notions et dispositions que chacun doit connaître prioritairement en matière de réglementation et de gestion ainsi que des fichiers spécialisés.
- ◆ donner aux adhérents la possibilité de connaître en fin de saison, l'évolution des résultats de prélèvements sur la chasse.
- ◆ donner aux chasseurs une information rapide sur les dossiers sensibles : risque sanitaire, Natura 2000, etc.
- ◆ coordonner l'action des responsables cynégétiques, leur donner les moyens et les informations leur permettant d'assumer leurs responsabilités administratives et juridiques.
- ◆ réfléchir à une possibilité d'accès rapide, facile et peu coûteuse, de l'information pour le responsable.
- ◆ consolider la communication en place en améliorant la revue fédérale semestrielle et le Flash Info bimestriel.
- ◆ préparer les chasseurs et les responsables à envoyer les résultats des bilans de chasse et informations directement par Internet à la F.D.C.A..

Mesure 4-2 :

La communication externe.

Objectif :

Mettre en place une information départementale destinée au grand public.

Moyens proposés :

- ◆ accroître les partenariats croisés de communication entre les chasseurs et agriculteurs, les chasseurs et forestiers.
- ◆ continuer de participer aux manifestations agricoles et forestières, finales départementales, etc.
- ◆ communiquer la forte relation chasse / venaison / gastronomie.
- ◆ expliquer et communiquer la procédure d'indemnisation des dégâts de Grand gibier.
- ◆ communiquer aux jeunes et au grand public, le rôle fondamental et la forte implication des Chasseurs dans le développement des activités écologiques (Article L.420-1 du Code de l'Environnement).
- ◆ prévoir pour un public extérieur la communication sur la découverte des habitats, des espèces, des modes de chasse.
- ◆ créer une plaquette destinée aux jeunes publics scolarisés sur l'implication de la chasse dans les activités écologiques en milieu rural.
- ◆ s'attacher à redonner à la chasse et à ses pratiques l'image qu'elle mérite.
- ◆ expliquer au public le rôle important que les chasseurs ont dans le maintien de l'équilibre agro-sylvo cynégétique.
- ◆ démontrer la richesse culturelle, sociale, économique et patrimoniale de l'activité chasse.